



Contravention et lieu d'infraction correcte ?

Par **victo76**, le **22/06/2012** à **18:52**

Bonjour,

je me suis fait flashé le 21/02/2012 pour un excès de vitesse. Je me suis fait contrôler a 98km retenue 93km, vitesse maximal autorisé 90km. Cependant le lieu ou je me suit fait flashé etait en pleine agglomération, d'ou c'est limité a 50km/h. Dois-je contesté pour une erreur du lieu d'infraction ? ou me taire et payer lamende qui s'élève a 45€ ???.

Merci par avance

Par **janus2fr**, le **22/06/2012** à **18:57**

Bonjour,

Si vous contestez et que le PV est revu à 93km/h pour 50 au lieu de 93km/h pour 90, ça ne sera pas le même tarif...

Par **razor2**, le **25/06/2012** à **13:26**

Bonjour, si j'ai bien compris, ce n'est pas le lieu de l'infraction qui est erroné, mais la vitesse maximale autorisée qui serait inférieure à celle retenue sur votre PV. Je vous fais alors la même réponse que Janus: je vous déconseille de contester. Car non seulement le PV ne sera pas classé sans suite sur ces base là, mais il pourrait par contre être mis à jour avec la bonne vitesse si tentée que l'erreur soit réelle...